

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS - Parts AA

ISIN : FR0007457387

Fonds commun de placement (FCP) géré par PREVAAL FINANCE

Nom de l'initiateur : PREVAAL FINANCE

Site internet : <https://www.prevaalfinance.fr>

Contact : Appelez le +33 1 49 07 39 98 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de PREVAAL FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP12000013.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS (ici, « le FCP ») est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée : Le FCP a été créé le 31 mars 1990 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs :

- Le FCP a pour objectif d'offrir une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, 100% Bloomberg Euro Aggregate toutes maturités (code LBEATREU), coupons nets réinvestis, pour un investissement d'une durée au moins égale à la durée minimum de placement recommandée, soit 3 ans.
- La stratégie mise en œuvre pour la sélection des titres retenus dans la construction du portefeuille du FCP résulte d'une approche qui combine gestion « top down » et « bottom up ». L'approche « top-down » s'appuie sur l'élaboration d'un scénario macro-économique. Les décisions d'investissement principales reposent d'une part sur la gestion directionnelle qui consiste à sur ou sous-sensibiliser le portefeuille par rapport à son indicateur de référence et à construire la sensibilité sur la courbe des taux d'intérêts. L'approche « bottom-up » consiste en la sélection par le gérant des émetteurs et titres obligataires qui composent le portefeuille du FCP.
- En synthèse, les principales sources de performance résident dans la gestion active : du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe ; du niveau d'exposition au risque crédit et de l'allocation par qualité de signature ; de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau du choix des valeurs que de l'allocation sectorielle ; du niveau d'exposition aux taux réels à travers les obligations indexées sur l'inflation.
- Le FCP est investi au minimum à 90 % en titres vifs et dans la limite de 100% de l'actif net en obligations, titres de créances de toutes natures, émis tant par des émetteurs publics que privés, exclusivement libellés en euros et cotés sur une place des pays membres de l'OCDE. Le portefeuille sera ainsi constitué principalement d'obligations de toutes maturités (taux fixe, taux variable, indexées sur l'inflation) y compris des titres subordonnés remboursables (TSR) de tout type, jusqu'à 100% de l'actif net. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences reconnues et reposent aussi sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché de la société de gestion. La sensibilité du FCP au taux d'intérêt, sera comprise entre 0 et 10.
- Les titres sélectionnés pourront être émis tant par émetteurs bénéficiant d'une notation au minimum A- ou équivalente selon Standard & Poor's, Fitch Ratings, Moody's ; ou en l'absence de notation par les agences, jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion (à défaut de notation d'un titre, la notation de l'émetteur sera retenue). La note retenue est la plus basse des deux meilleures notes attribuées par les agences. Cependant, les titres dont la notation est inférieure à A- et supérieure ou égale à BBB- ou équivalente, sont autorisés dans la limite de 20% de l'actif net. Les titres émis par un même émetteur, à l'exception des titres émis par un Etat souverain d'un pays de la zone euro ou jouissant de sa garantie, sont limités à : 5% de l'actif net pour ceux notés minimum A-, 2% de l'actif net pour ceux notés BBB+, BBB ou BBB-, 0,5% de l'actif net pour ceux notés BB+.
- Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM et/ou FIA français ou européens, respectant les 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-3 notamment pour ses placements de trésorerie si les flux de capitaux l'imposent, ou si de tels investissements permettent d'obtenir une rentabilité meilleure que les produits de taux habituels.
- Le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés dans la limite de 100% de l'actif net, notamment en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux, exposer le portefeuille au risque de taux, ou de reconstituer une exposition synthétique au risque de taux.
- Le FCP peut investir dans des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de son actif net (en BMTN, EMTN à structure simple qui reproduisent des titres obligataires classiques et obligations puttables/callables dans la limite de 100% de l'actif net.
- Affectation des revenus : Capitalisation et/ou distribution.

Investisseurs de détail visés : Part réservée à l'AGIRC-ARRCO.

Informations pratiques :

- Dépositaire : Caceis Bank
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.prevaalfinance.fr> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : PREVAAL FINANCE - Service Clients - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex.
- L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 12h00.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux

futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié aux instruments financiers dérivés : Le FCP pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché

Risque de contrepartie : Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Risque de crédit : Risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs.

Garantie : L'OPC n'est pas garanti en capital.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 730 €	8 540 €
	Rendement annuel moyen	-12.70%	-5.12%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 730 €	8 840 €
	Rendement annuel moyen	-12.70%	-4.03%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 760 €	9 830 €
	Rendement annuel moyen	-2.40%	-0.57%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 630 €	10 090 €
	Rendement annuel moyen	6.30%	0.30%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre septembre 2021 et septembre 2024 et favorable entre septembre 2018 et septembre 2021.

Que se passe-t-il si PREVAAL FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
--	------------------------------	---

Coûts totaux	319 €	363 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.19%	1.21% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.64% avant déduction des coûts et de -0.57% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.12% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	12 EUR
Coûts de transaction	0.07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez Caceis Bank, elles sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 12 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Le FCP n'a pas prévu de mécanisme de Gates ou de plafonnement des rachats. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société PREVAAL FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société PREVAAL FINANCE : veuillez contacter la société PREVAAL FINANCE, par courriel (contact@prevaalfinance.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (PREVAAL FINANCE – 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société contact@prevaalfinance.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr/fonds/prevaal-aggregate-obligations/>
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr>

La gestion financière du FCP est associée à une démarche de nature extra-financière au sens de l'article 8 du règlement SFDR. Le gérant de portefeuille intègre dans ses décisions d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des notes fournies par le fournisseur de données extra-financières de Prevaal Finance, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision. Le processus d'intégration ESG privilégié repose sur une approche en amélioration de note.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de PREVAAL FINANCE et ne soit pas satisfait de la réponse de PREVAAL FINANCE qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.